

# PROCURATION

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE DU 02 JUIN 2026

Le (La) soussigné(e),

### Personne morale :

Dénomination sociale et forme juridique :	
Adresse du siège social :	
Valablement représentée par (Nom, Prénom):	

### Personne physique :

Nom :	
Prénom :	
Domicile :	

Titulaire de :
..... <b>actions dématérialisées</b> en pleine propriété, en nue-propriété, en usufruit <sup>1</sup>
..... <b>actions nominatives</b> en pleine propriété, en nue-propriété, en usufruit <sup>1</sup>
..... Total

<sup>1</sup> *Merci de distinguer par type d'action et/ou de biffer les mentions inutiles.*

de la société anonyme Floridienne S.A. ayant son siège social à 1410 Waterloo, Waterloo Office Park, Drève Richelle 161P/Bte 4, immatriculée au Registre des Personnes Morales sous le numéro BE-0403.064.593, constituée, par les présentes, pour son mandataire spécial :

Mme/M./La société (nom, prénom et adresse) :
.....
.....

à qui il/elle donne tous pouvoirs aux fins de la/le représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendra le mardi 02 juin 2026 à 15 heures au siège social de la Société situé à Waterloo (1410), Waterloo Office Park, Drève Richelle

161P/Bte 4, et qui délibèrera sur les points à l'ordre du jour aux fins d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens de son intention de vote exprimée ci-après.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les personnes physiques agissant en qualité de mandataire doivent pouvoir justifier de leur identité et les représentants des personnes morales doivent joindre à la présente ou, en tout cas remettre au plus tard immédiatement avant le commencement de l'assemblée, les documents établissant leur qualité d'organe ou de mandataire spécial.

### **Pouvoir du mandataire :**

Le mandataire pourra notamment :

- 1) prendre part à toute délibération et voter, amender ou rejeter au nom et pour le compte du mandant toute proposition se rapportant à l'ordre du jour ;
- 2) prendre part à toute délibération et voter, amender ou rejeter au nom et pour le compte du mandant, toute proposition se rapportant aux sujets additionnels qui pourraient être inscrits à l'ordre du jour (cfr. article 7:130 § 1 du Code des sociétés et des Associations) ;
- 3) aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, liste de présences, substituer et généralement faire le nécessaire.

Le mandataire pourra assister à toute autre assemblée ayant le même ordre du jour, au cas où la première assemblée ne pourrait délibérer pour quelque motif que ce soit.

Si une intention de vote n'est pas exprimée :

- 1) le mandataire votera en faveur de la proposition ; ou
- 2) au cas où le mandant a biffé la mention reprise à la ligne précédente sous 1), le mandataire votera au mieux des intérêts du mandant, en fonction des délibérations.

<b><i>ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE</i></b>
--

### **1. Présentation des comptes annuels consolidés de l'exercice social 2025.**

Ne requiert pas de vote

---

2. **Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration**, établi en conformité de l'article 3:6 du Code des sociétés et des Associations et du **rapport du Commissaire** sur l'exercice social 2025.

Ne requiert pas de vote

3. **Présentation du rapport de rémunération** repris dans les rapports présentés au point 2.

*Ne requiert pas de vote*

---

4. **Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025 et affectation du résultat.**

4 (a) Le Conseil propose de distribuer un dividende brut de 0,30 euros par action.

Proposition de décision :

L'assemblée approuve les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025, présentés par le Conseil d'administration.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

---

4 (b) L'assemblée approuve la proposition du Conseil de distribuer un dividende brut de 0,30 euros par action, à l'exclusion des actions propres détenues par Floridienne SA, soit 2.936.268,00 EUR et de reporter le solde du résultat à affecter soit 733.761.011,92 EUR.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

---

5. **Approbation du rapport de rémunération pour l'exercice 2025.**

Proposition de décision :

L'assemblée approuve le rapport de rémunération tel que présenté par le Président du Comité de Nomination et de Rémunération.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

---

6. **Décharge aux administrateurs.**

Proposition de décision :

L'assemblée donne décharge à l'ensemble des administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

**7. Décharge au commissaire.**

Proposition de décision :

L'assemblée donne décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

---

**8. Approbation de la Politique de Rémunération pour la période 2026 - 2030.**

Le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 ainsi que le Code des Sociétés et des Associations (CSA) requièrent que Floridienne SA établisse une politique de rémunération et la soumette à l'approbation de l'Assemblée lors de chaque modification importante et, en tout état de cause, au moins tous les quatre ans. La Politique de Rémunération est disponible sur le site internet [www.floridienne.be](http://www.floridienne.be)

Proposition de décision :

L'Assemblée approuve, conformément à l'article 7:89/1 du CSA, la Politique de Rémunération pour la période 2026 - 2030.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

<b>ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE</b>
--

**1. Annulation d'actions propres.**

Proposition de décision :

L'Assemblée autorise l'annulation de 9.420 actions propres acquises par la société. La réserve indisponible créée pour l'acquisition des actions propres est supprimée en vertu de l'article 7:219, §4 du Code des sociétés et des associations.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

**2. Adaptation des statuts.**

Proposition de décision :

L'Assemblée approuve la modification des statuts dont l'article 5 serait rédigé de la manière suivante suite à l'annulation de 9.420 actions propres :

“Le capital s'élève à 4.854.769,98 euros. Il est représenté par 9.959.150 actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.”

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

### **3. Pouvoirs**

Proposition de donner tous pouvoirs :

- au Conseil d'administration, pour l'exécution des résolutions à prendre sur les objets qui précèdent ;
- à W. Invest SA représentée par Monsieur Gaëtan Waucquez et à Hexagon Advisory SRL représentée par Monsieur Thibaut Hofman, chacun pouvant agir séparément, pour accomplir toutes les formalités auprès de toutes administrations compétentes ;
- au notaire instrumentant pour coordonner les statuts de la société et en déposer un exemplaire auprès du tribunal de l'entreprise.

Fait à ....., le ..... 2026.

(« bon pour pouvoir » + signature)